Infoguerre : l'acronyme NRBC signifie nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique. Actuellement, les questions de sécurité sont plus focalisées sur le danger nucléaire. N'y a-t-il pas un effet de mode à éviter ?

Elisande Nexon : tout d'abord, en ce qui concerne les questions de sécurité liées aux armements non conventionnels dits NRBC, il faut distinguer entre risque de prolifération par un Etat et risque terroriste. Je n'aborderai pas ici le risque technologique d'origine accidentelle ni le risque biologique naturel.

La qualification générique de NRBC ou d'armes de destruction massive (ADM) recouvre des réalités très différentes en termes d'acquisition, de développement, de militarisation, de doctrine d'emploi quand elle existe, et surtout de conséquences en cas d'emploi. Si les armes nucléaires sont indéniablement des armes de destruction massive, ceci est plus discutable pour les armes biologiques, qui peuvent éventuellement être considérées comme telles en extrapolant à partir de scénarios prenant en compte la dispersion d'agents biologiques avec un fort taux de létalité. Les armes chimiques, beaucoup moins létales par comparaison, ne font, selon ce critère, pas partie des ADM, sans que cela ne diminue le caractère inhumain de leur emploi. Armes chimiques et biologiques sont donc souvent présentées comme des armes de désorganisation massive. Le point commun reste la dimension psychologique associée à de telles armes.

Nucléaire militaire et dissuasion sont associés. Par comparaison, il existe des perceptions différentes concernant la capacité de dissuasion du chimique et du biologique par rapport au nucléaire, ainsi qu'au conventionnel en cas de supériorité d'un pays pouvant être perçu comme une menace. De même, les déclarations concernant la possibilité de répondre ou non par le nucléaire à une attaque biologique ou chimique menée par un Etat non doté de l'arme nucléaire peuvent s'avérer ambiguës, parfois contradictoires.

Au-delà de l'intention, le développement d'un arsenal nucléaire n'est pas à la portée de tous les pays, tant au niveau des enjeux financiers que technologiques. De plus, étant donné le caractère double-usage associé, un programme chimique ou biologique est plus difficile à détecter. Les motivations des proliférants sont complexes et liées à la perception de leur environnement géostratégique, et la tentation de développer des armes chimiques et biologiques ou de conserver des capacités subsiste donc.

Le risque d'acquisition et d'emploi d'agents chimiques, biologiques ou radiologiques par un groupe terroriste est également source d'inquiétude et est pris en considération. Cela implique non seulement de renforcer les mécanismes existants, mais aussi d'adapter ou développer des moyens de prévention et de lutte contre les menaces infra-étatiques. Le risque terroriste lié au nucléaire est estimé comme étant beaucoup plus faible. La lutte contre la prolifération chimique et biologique n'est donc pas négligée, mais la médiatisation des actions varie. La seconde conférence d'examen de la Convention d'interdiction des armes chimiques qui s'est achevée le 19 avril dernier a ainsi été l'occasion d'envisager les nouveaux défis en matière de lutte contre la prolifération des armes chimiques, notamment comment mieux intégrer le risque terroriste posé par les acteurs non-étatiques ou une meilleure sensibilisation et prise en compte des chercheurs et universitaires.

L'actualité est régulièrement dominée par les crises nord-coréenne et iranienne, ce qui explique l'impression de focalisation sur le risque de prolifération nucléaire. Cela illustre aussi un attrait particulier de certains Etats pour le nucléaire. La maîtrise du nucléaire militaire implique un engagement financier et l'acquisition d'un certain nombre de capacités technologiques clefs.

L'intérêt est d'autant plus grand d'inciter un pays à ne pas s'engager dans cette voie ou à interrompre un programme avant que ces verrous ne soient franchis. La couverture médiatique de ces évènements et des efforts diplomatiques visibles ne doit pas faire oublier les actions -juridiques, diplomatiques, politiques,…- entreprises afin de lutter contre la prolifération chimique et biologique, par exemple en matière de contrôle des exportations de biens et technologies double-usage, de coopération et d'aide au démantèlement des programmes proliférants, à la reconversion des scientifiques, ou à la sécurisation des sites pouvant présenter un risque en terme de prolifération. Des réflexions portant sur le chimique et le biologique se poursuivent afin de renforcer le système existant, que ce soit au niveau national, de l'Union européenne, ou international dans le cadre du G8 ou des enceintes multilatérales.

***Infoguerre* : le cas de la grippe aviaire, dont les foyers les plus importants se trouvent en Asie, fait craindre le pire en termes sanitaires. Il y avait aussi eu le virus Ebola il y a quelques années, en Afrique. N'y a-t-il pas une prégnance des problématiques militaires dans les médias alors que les pandémies sont nettement plus dommageables. Pourquoi ?**

Elisande Nexon : il est particulièrement difficile de comparer ces types d'évènements et d'analyser la couverture médiatique associée, d'autant plus que cela a varié au cours des dernières années. A l'heure actuelle, les conflits armés ou la famine font bien plus de victimes que la grippe aviaire ou Ebola, affectant durablement des populations dont l'unique objectif est la survie à court et moyen termes. Par ailleurs, il ne faudrait pas que la crainte de la survenue d'une pandémie fasse oublier les ravages causés par des maladies tristement banales comme le paludisme ou la bilharziose.

Les questions sanitaires sont abordées dans les médias, même si la part dévolue aux conflits armés est en ce moment nettement plus importante. Il y a sans doute une approche subjective, en effet la population subit une maladie ou pandémie dont l'origine est, rappelons le, naturelle, alors que l'homme est acteur dans le déclenchement et l'évolution des crises et conflits armés. Dans le cas de crises sanitaires, il existe bien sûr des traitements prophylactiques ou curatifs mais ils ne sont pas toujours accessibles à tous. De plus, l'audience sera probablement davantage intéressée par le récit et l'analyse du déroulement d'un conflit -occasionnant des prises de positions par les politiques- que par un suivi de la progression d'une maladie ne semblant pas présenter à l'heure actuelle de risque dans le pays.

La grippe aviaire a fait l'objet d'une très large médiatisation, en particulier en 2006, allant parfois jusqu'à susciter une certaine panique. Le risque de pandémie a été largement relayé dans les médias et le public a même été submergé d'informations. L'un des enseignements de cette période est qu'il est important de développer une stratégie de communication, afin de déterminer comment et quand communiquer, et qui fera passer le message. En ce qui concerne la préparation aux crises sanitaires, en particulier si l'on se place dans l'optique de la préparation à la survenue d'une pandémie, il est important que le public soit informé, afin qu'il sache comment réagir le cas échéant et que ne se développe pas un climat de méfiance vis-à-vis des autorités. S'il est important que les médias couvrent des sujets comme les maladies émergentes et leurs conséquences, il ne faut pas à l'inverse saturer la population lorsque le risque est faible ou hypothétique, ce qui a pu se passer pour la grippe aviaire, car le risque est que l'impact de l'alerte soit amoindri en cas de danger réel. Il y a donc un équilibre à trouver. Il est par contre indispensable de sensibiliser progressivement les gens à des mesures d'hygiène simple, comme le lavage des mains ou le port d'un masque en cas de grippe, et de rappeler la nécessité de continuer à mener des recherches pour mieux connaître ces maladies et développer des contre-mesures thérapeutiques.

Infoguerre : malgré des traités, conventions, et accords, certains pays continuent d'étudier et/ou développer officieusement différents types d'armes NRBC. Pourquoi ne trouve-t-on pas de consensus pour freiner cela ? Quels pays sont soupçonnés à la pointe des développements NRBC, et avec quels objectifs ?

Elisande Nexon : les Traités, conventions et accords ont permis de freiner la prolifération des armes dites de destruction massive. L'efficacité du multilatéralisme et des traités a pu être remise en cause, notamment par l'administration américaine. Les Européens privilégient au contraire cette approche. Il ne faut pas oublier la contribution et l'importance de ces traités en matière de maîtrise des armements et de désarmement. Les traités FNI (Forces nucléaires intermédiaires), traité entre les Etats-Unis et l'Union soviétique puis les Etats successeurs portant sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, ou START ont ainsi permis de réduite les arsenaux américain et soviétique / russe, même s'ils restent immenses. Autre exemple, la convention d'interdiction des armes chimiques est l'unique traité ayant pour objectif l'éradication d'une catégorie entière d'armes de destruction massive. La limite de 2012 pour la destruction des stocks d'armes chimiques risque de ne pas pouvoir être respectée, mais le processus est en cours et l'Albanie a été en 2007 le premier pays à avoir entièrement détruit ses stocks d'armes chimiques.

L'universalité n'a pas été atteinte en ce qui concerne les grands traités de non-prolifération, mais la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive est reconnue comme devant être une priorité par de nombreux pays. L'Union européenne représentant 27 Etats membres est ainsi devenue un acteur important, définissant et présentant en 2003 une stratégie contre la prolifération des armes de destruction massive (ADM). La lutte contre les ADM fait aussi partie des thèmes abordés au G8 ou dans le cadre de l'OTAN, par exemple. Le fait que certains pays refusent de devenir parties aux conventions n'est pas forcément synonyme d'une éventuelle volonté de s'engager sur la voie de la prolifération, mais est présentée comme étant liée à la posture de pays voisins. Pour quelques Etats, le coût associé peut être un facteur limitant pour la mise en oeuvre.

La décision de proliférer par les autorités d'un pays peut dépendre de plusieurs facteurs, mais les capacités des pays voisins et la perception des risques pour le pays seront évidemment cruciales. Pour le nucléaire, outre les cinq pays dotés de l'arme nucléaire mentionnés dans le Traité de non-prolifération nucléaire, l'Inde, le Pakistan et Israël possèdent des armes nucléaires, la Corée du nord est soupçonnée d'en détenir et l'Iran de poursuivre un programme. En ce qui concerne le chimique, les pays pointés du doigt sont principalement la Chine, l'Egypte, Israël, la Corée du nord, le Pakistan, la Syrie, ainsi que l'Algérie, le Soudan, Taiwan ou le Vietnam. Pour le biologique, il s'agit de l'Algérie, la Chine, l'Iran, Israël, la Corée du nord, la Russie et la Syrie.

En ce qui concerne les pays soupçonnés de prolifération, il faut toutefois garder à l'esprit qu'allégations et preuves sont deux choses différentes, et que des enjeux politiques peuvent parfois interférer. Il ne faut pas non plus confondre capacités technologiques et prolifération effective. De plus, l'emploi d'ADM par un pays l'isolerait sur la scène internationale. Même si cela ne suffit pas à empêcher la prolifération, cela doit être pris en compte pour évaluer le risque. En conclusion, si les traités et accords ne sont pas suffisants, ils sont indispensables. Ils doivent être complétés par d'autres mécanismes et mesures, comme mentionnés précédemment. Alors qu'ils contribuent à freiner la prolifération, les affaiblir et les vider de leur sens pourrait constituer une incitation à proliférer.

***Infoguerre*: la stratégie de certains groupes pharmaceutiques occidentaux, visant à réduire les coûts et maximiser leurs profits, conduit à des délocalisations de leurs usines de production ainsi que des centres de R & D vers des rivaux géoéconomiques. Existe-t-il, actuellement ou à terme, des risques de voir une dépendance dommageable pour les pays européens et les Etats-Unis ? Sous quelles formes ?**

Elisande Nexon : le cas de l'industrie pharmaceutique est spécifique et ne peut être étudié en quelques lignes. Pour analyser la rationalité des délocalisations, il faut en effet différencier en fonction des étapes du développement et de la production d'un médicament. La complexité des molécules à produire va également entrer en compte, ou le fait qu'ils s'agissent de vaccins. Mais surtout il ne faut pas oublier que des investissements dans des pays comme l'Inde ou la Chine peuvent permettre l'accès aux marchés locaux.

Mais si cette question peut être abordée sous un angle économique, ce sont peut-être avant tout les conséquences sanitaires potentielles qu'il faut envisager. Quelques exemples ont mis en lumière les risques potentiels. La question de l'acquisition et de la répartition des stocks en cas de crise est cruciale. Elle s'était posée en 2001 pour la ciprofloxacine, antibiotique employé dans le traitement de la maladie du charbon, les Etats-Unis ayant un temps envisagé de commander le générique alors que le brevet était encore en cours. La firme pharmaceutique avait accepté de baisser les prix. Plus récemment, le risque de survenue d'une pandémie de grippe aviaire a incité de nombreux gouvernements à mettre en place des plans de prévention et de lutte, et dans ce cadre à prévoir l'acquisition de vaccins lorsqu'ils seraient disponibles. Or en l'état actuelle des choses, les capacités de production de vaccins seraient insuffisantes. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une dépendance des pays européens et des Etats-Unis, mais d'un problème plus global. Dans ce cas, l'OMS a contribué à faciliter le transfert de la technologie des vaccins à des pays en voie de développement, afin de permettre un accès plus équitable aux vaccins. Il en va de la sécurité sanitaire mondiale. Il faut savoir concilier réalités économiques et sanitaires.

Un exemple récent met en évidence la problématique de la dépendance par rapport aux fournisseurs de matières premières et le respect de la garantie qualité/sécurité des étapes de production pharmaceutique. En effet de l'héparine importée de Chine a été à l'origine de plusieurs décès aux Etats-Unis. La Chine est le premier producteur mondial de cet anticoagulant naturel.

Les délocalisations de l'industrie pharmaceutique sont donc une préoccupation. Il faut comprendre quels pourraient être les enjeux sanitaires, et également prendre en compte les contraintes auxquelles doit faire face l'industrie pharmaceutique afin de développer des incitations à ne pas délocaliser. Des réflexions ont par exemple été engagées afin de déterminer comment faire face à ces enjeux et le renforcement des partenariats entre recherche publique et industriels fait partie des axes souvent évoqués.